

Montreuil,
le mardi 17 octobre 2023

Émetteur : Équipe administrative des examens et jurys professionnels, certification@institutquatredix.fr

Objet : Certifications 2024 des CQP par blocs de compétences

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Cette lettre d'information présente, pour l'année 2024, l'organisation des épreuves de certification des CQP par blocs de compétences et les modalités d'inscription des candidats.

Depuis 2023, les certifications sont organisées **tout au long de l'année, et non plus sous forme de campagnes ponctuelles.**

Vous pouvez donc présenter vos candidats après chaque fin de formation d'un bloc de compétences idéalement ou à l'issue de l'intégralité du parcours.

Vous trouverez ci-dessous les modalités retenues par CQP selon les spécificités de branche de législation.

I - BRANCHE MALADIE (CQP GCAM / CSAM / STARTECH / SMPRO / DNS / DAM)

Recensement des candidats

Le recensement des candidats est réalisé directement par les équipes de l'Institut 4.10 grâce aux informations de déploiement dont il dispose.

Inscription sur le logiciel myCertif UCANSS

Au démarrage des parcours (complets ou partiels), l'équipe administrative des examens et jurys professionnels de l'Institut 4.10 transmet par mail aux organismes de Sécurité sociale les informations nécessaires à l'inscription des candidats sur l'outil myCertif UCANSS.

Une note explicative présentant le dispositif est disponible en  annexe 2.

II - BRANCHES FAMILLE, RECOUVREMENT, RETRAITE (CQP GC ET CQP COS, HORS STARTECH CAR BRANCHE MALADIE)

Recueil des informations pour l'organisation des jurys (hors redoublants)

L'Institut 4.10 a transmis, le 10 octobre, aux organismes de Sécurité sociale un fichier à incrémenter (tableau de recueil d'informations) et à retourner à l'équipe administrative examens et jurys professionnels de l'institut 4.10.

Il appartiendra à chaque organisme de Sécurité sociale d'incrémenter ce tableau de recueil et de le retourner par mail à l'équipe administrative examen et jurys professionnels de l'Institut 4.10 : certification@institutquatredix.fr selon le planning ci-après :

Calendrier des épreuves *	Date échéance de retour du fichier Excel
Février 2024	31/10/2023
Mars 2024	15/12/2023
Avril 2024	
Mai 2024	
Juin 2024	15/03/2024
Juillet 2024	
Septembre 2024	30/06/2024
Octobre 2024	
Novembre 2024	
Décembre 2024	

En l'absence de retour des tableaux de recueil, les jurys professionnels ne pourront pas être organisés.

Inscription sur le logiciel myCertif UCANSS

En parallèle, les organismes de Sécurité sociale doivent procéder à l'inscription de leurs candidats, via la plateforme « myCertif UCANSS », pour tous les blocs de compétences restant à valider, dans un délai minimal de 3 mois avant la période de certification (sauf si l'inscription a déjà été réalisée). Toute inscription peut également être saisie de manière plus anticipée.



III - AUTRES CQP

- Inspecteur du recouvrement
- Contrôleur du recouvrement
- Contrôleur allocataires
- Gestionnaire Carrière.

Les plannings des formations intègrent les périodes de certification.

Sur cette base, l'institut 4.10 reviendra vers les organismes de Sécurité sociale pour les inviter à inscrire les candidats sur la plateforme myCertif UCANSS. (Hors Gestionnaires Carrière).

Pour les Gestionnaires Carrière, les organismes de Sécurité sociale sont invités à revenir vers l'institut 4.10 une fois l'inscription des candidats réalisés sous myCertif.

- CQP Manager Opérationnel

Les plannings des formations intègrent également les périodes de certification.

L'institut 4.10 reviendra donc vers les organismes pour les inviter à inscrire les candidats sur la plateforme myCertif UCANSS.

IV - LA PLATEFORME « MYCERTIF UCANSS »

Vous trouverez ci-après un lien d'accès à un espace de partage intégrant la présentation réalisée par l'UCANSS à l'attention des organismes locaux ainsi que les tutoriels associés. [myCertif UCANSS](#)

Si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation de myCertif UCANSS, une adresse mail dédiée a été mise en place : mycertifucanss@ucanss.fr

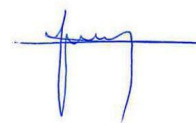
Pour toutes autres questions relatives à la planification et à l'organisation des jurys professionnels, l'Institut 4.10 se tient à votre disposition à l'adresse mail certification@institutquatredix.fr.

L'inscription à l'examen, sur l'outil dédié, « myCertif UCANSS » par l'organisme employeur est obligatoire pour la participation d'un candidat aux épreuves de certification des CQP par bloc de compétences.

En cas de modification substantielle de l'organisation générale des certifications définie au titre de l'année 2024, une communication sera réalisée selon les modalités appropriées.

Vous trouverez en annexe des informations complémentaires relatives à l'organisation générale des épreuves, à la mobilisation des membres de jury (expert métier) et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'une information concernant le planning des prochains jurys paritaires nationaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Benoît EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Certifications 2023 des CQP par blocs de compétences
- Annexe 2 - Note explicative

